

## Interview de Catherine Lalumière: l'heureuse année 1985 (Paris, 17 mai 2006)

**Source:** Interview de Catherine Lalumière / CATHERINE LALUMIÈRE, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Paris: CVCE [Prod.], 17.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:06:32, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_catherine\\_lalumiere\\_l\\_heureuse\\_annee\\_1985\\_paris\\_17\\_mai\\_2006-fr-3e1a0522-5be9-485b-a4dd-5e4cf344d833.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_catherine_lalumiere_l_heureuse_annee_1985_paris_17_mai_2006-fr-3e1a0522-5be9-485b-a4dd-5e4cf344d833.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Catherine Lalumière: l'heureuse année 1985 (Paris, 17 mai 2006)

[Étienne Deschamps] Madame Lalumière, on a pu dire – vous êtes de ceux-là je pense – que 1985 fut une année particulièrement riche, voire heureuse, pour la construction européenne. Pourquoi peut-on dire ce genre de choses?

[Catherine Lalumière] Écoutez, avec le recul, je crois que 1985 a été effectivement une année heureuse pour l'Europe. Alors ça coïncide avec la période où j'ai eu la chance d'être aux Affaires européennes. Je n'ai quand même pas l'orgueil de penser que je puisse avoir eu la moindre influence. Non, c'est une coïncidence évidemment où j'ai eu de la chance. Et bien, parce que d'abord il y avait eu en 1984 une crise avec le Royaume-Uni, rappelez-vous. Et l'affaire du chèque britannique, bon, avait quand même trouvé une solution, que certains ont regrettée par la suite, mais enfin ça avait débloqué les choses au printemps 1984.

Donc le paysage était quand même débarrassé de ce problème. Bon, alors en 1985, arrive à la Commission Jacques Delors qui va quand même amener avec lui des équipes, des idées et donner une impulsion indéniable. Bon, ensuite 1985, c'est la fin des négociations pour l'entrée de l'Espagne et du Portugal, et certes il faut attendre la période de ratification pour que juridiquement ces deux pays rentrent, mais enfin on peut dire que 1985, c'est l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne et c'est une très grande joie, enfin c'est vraiment, malgré les réticences de certains milieux français, c'était une très, très bonne décision pour tout le monde.

Ensuite, si on suit la chronologie, c'est au mois de mai, je crois, qu'une décision est prise au Conseil et ça a été un de mes premiers très bons souvenirs. Peu de temps avant, il y avait eu cette jurisprudence de la Cour de Luxembourg, «Cassis de Dijon», et l'émergence de ce principe de la reconnaissance mutuelle des normes dans les différents pays. Et sur la philosophie, sur le principe de «Cassis de Dijon», le Conseil adopte en mai 1985 le principe de la reconnaissance mutuelle.

Et je me rappelle d'autant plus de ça que la France, si j'ai bonne mémoire, avant que je n'arrive, avait bloqué cette décision. Toujours sous l'empire des fonctionnaires disant: «Vous ne vous rendez pas compte, c'est extrêmement dangereux, etc., etc.». Et les autres pays, avec des hésitations, mais enfin finalement, c'était débloqué, et j'ai le souvenir que lorsque ce texte arrive... – ou c'était en 1984? non, je crois que c'était en 1985, enfin à la limite, peu importe – les fonctionnaires de la représentation permanente me disent: «Écoutez, c'est une décision qui est très importante, mais nous sommes nous, le pays qui bloque». Il fallait l'unanimité, évidemment.

Et j'écoute les uns et les autres et à la fin, je dis: «Mais il faut absolument débloquer cette affaire». Par ailleurs, j'avais quand même eu quelques échos de l'Élysée, je ne me serais quand même pas avancée toute seule. Et ayant recueilli toutes les opinions, et puis quand même considérant que la chose était mûre et qu'on ne pouvait pas rester indéfiniment à camper sur une attitude négative, j'ai été la parole de la France pour dire: «On est d'accord aussi», je me rappelle que tout le monde avait sablé le champagne à la fin parce que c'était une décision importante.

Donc tout ça, ça vient à la même époque et c'était quand même un progrès. Alors, ce n'est pas quelque chose de spectaculaire pour l'opinion, mais c'était en fait lourd de conséquences.

Ensuite, 1985, c'est la CIG qui se termine par l'Acte unique. L'Acte unique, je crois que c'est Jacques Delors qui dit: «C'est mon traité chéri, celui que j'aime le mieux». Alors, je pense que l'Acte unique n'avait pas que des vertus et à l'époque, il a été assez sévèrement jugé par les milieux très européens. Je me rappelle que le Mouvement européen – qui est un mouvement de militants, fédéralistes, très fédéralistes – avait fait la fine bouche sur l'Acte unique. Bon, les euro-enthousiastes trouvaient qu'on n'était pas allé assez loin en ce qui concerne les pouvoirs du Parlement, en ce qui concerne la prise de décisions, etc., etc.

Mais au total, il y a eu quand même des progrès dans l'Acte unique et malgré la relative sévérité de certains observateurs à l'époque, en réalité, ça a débloqué beaucoup de choses. Et je vous dis, Jacques Delors dit: «C'est le traité que je préfère». Alors moi je ne vais peut-être pas jusque-là, mais en tout cas c'est le seul

auquel j'ai vraiment participé, à l'élaboration duquel j'ai vraiment participé, et j'ai eu quand même l'impression d'un grand progrès, et puis il y a une autre chose dont on pourra peut-être parler, qui m'a beaucoup marquée et beaucoup plu dans l'Acte unique, c'est l'esprit européen qui a fini par débloquer ce texte, qui au départ était très mal parti. Et ça c'était quand même un évènement en soi, de voir en quelque sorte la grâce européenne animer les participants. Donc cette année 1985, elle est très intéressante, très, très intéressante.